



FICHE D'INSCRIPTION AU SELF - ANNEE 2025-2026

COLLEGE

A retourner impérativement avant le 15/08/2025

Joindre :

- un chèque (minimum 50 €) qui sera encaissé le lundi 1 septembre 2025.

NOM :

PRENOM :

CLASSE :
(ex : 6^{ème}, 5^{ème}, etc...)

REGIME : Demi-pension 4 j ☐ 3 j ☐ 2 j ☐ 1 j ☐
 Lundi ☐ Mardi ☐ Jeudi ☐ Vendredi ☐



Nous indiquer la date du 1^{er} repas de votre enfant :

L'inscription est définitive pour l'année sans possibilité de permutation.

Rappel : le repas pris un jour non autorisé est décompté à 4,50 €, 6,60 € ou 8,50 € selon votre quotient familial CAF

Fournir l'ATTESTATION DE PAIEMENT avec le quotient familial de juillet y figurant ainsi que le(s) nom(s) prénom(s) de(s) (l')enfant(s)

N.B : Toute carte perdue ou détériorée sera remplacée au prix de 10 €.

Les frais de fonctionnement ne sont pas remboursables.

A le

J'accepte les règles de fonctionnement du self-service

Signature,

ATTENTION :

Afin de vous affecter le bon tarif, veuillez nous retourner avec la fiche d'inscription votre quotient familial CAF daté de juillet, fournir une ATTESTATION DE PAIEMENT avec le quotient familial de juillet y figurant ainsi que le(s) nom(s) prénom(s) de(s) (l') enfant(s)

Dans tous les cas, la fiche d'inscription devra être parvenue au collège dès que possible et avant le vendredi 15/08/2025.

Etablir une fiche et un chèque pour chaque enfant, préciser « SELF » sur l'enveloppe.

Un repas exceptionnel, non commandé 48 heures à l'avance, sera facturé : 8,50 €. Il en sera de même si le solde de votre compte cantine est négatif. Aucune dérogation possible.

Les cartes seront remises aux élèves le jour de leur rentrée.